

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**ARRETE DU MAIRE**

Département  
**AUBE**  
Canton  
**NOGENT-SUR-SEINE**  
Commune  
**NOGENT-SUR-SEINE**

**Prolongation de l'arrêté PM 2019-234**  
**Circulation alternée par des panneaux**  
**Sur l'ensemble du réseau routier de la commune**  
**Du mardi 30 mars au jeudi 30 juillet 2020**  
**Déploiement de la fibre optique**

**N° PM 2020-066**

Le Maire de Nogent-sur-Seine,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée,  
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2212-2,  
Vu le Code de la route, notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-21-1 et R.411-25 à R.411-28, R.417-10,  
Vu le Code pénal, notamment l'article R.610-5,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des Routes et autoroutes.  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I -1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties, relative à la signalisation temporaire,

Considérant les travaux pour le déploiement de la fibre optique, mandatés par la **Société S.E.T.R.S** et effectués par l'entreprise **3C+NUMERIQUE**, sur l'ensemble du réseau routier de la commune, **du vendredi 20 mars au jeudi 20 juillet 2020,**

**A R R E T E**

Article 1 :

La circulation sera alternée à l'aide de panneaux de signalisation vert et rouge, sur l'ensemble du réseau de la commune **du mardi 20 mars au jeudi 30 juillet 2020.**

Article 2 :

Les infractions aux présentes dispositions seront poursuivies et réprimées conformément à la loi.

Article 3 :

La signalisation concernant la circulation alternée, sera mise en place et entretenue par la société **3C+NUMERIQUE**.

Article 4 :

- Monsieur le Chef d'Escadron, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Responsable du Service Local d'Aménagement de Nogent-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions légales.

A Nogent-Sur-Seine, le 6 avril 2020

L'Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme et aux Travaux

**Patrick DELADERIERE**

Acte non soumis à l'obligation  
de transmission en Préfecture

